



**DOSSIER INSCRIPTION**

**FORUM DES ASSOCIATIONS**

**EDITION 2023**

Le Forum des Associations est ouvert à toutes les associations manosquines sous le régime de la loi 1901

Dossier à renvoyer impérativement par courrier avant le **26 mai 2023** à :

Monsieur le Maire  
Service Vie Associative  
Place de l'Hôtel de Ville  
04100 Manosque  
ou par mail à : [vie-associative@ville-manosque.fr](mailto:vie-associative@ville-manosque.fr)

*Le service de la Vie Associative se réserve le droit de ne pas accepter toute association qui ne rentrerait pas dans le cadre de la non-concurrence et dans le respect des associations présentes.*

# INFORMATION PREALABLE

## Date du Forum des Associations

Samedi 9 septembre 2023 au Parc de la Rochette de 9h00 à 17h00

## Dossier de candidature

Les dossiers de candidature sont à renvoyer **avant le 26 mai 2023**. Après cette date, aucune candidature ne sera acceptée. **Merci de bien vouloir respecter impérativement ce délai.**

## Installation

L'installation des barnums amenés par les associations aura lieu le samedi 9 septembre 2023 de 7h00 à 8h30 et sera effectuée par les associations elles-mêmes.

Concernant les barnums prêtés par la Ville, leur montage sera effectué par les services des sports de la Ville la veille de la manifestation.

## Disposition des stands

Un barnum de 3x3 mètres pourra **exceptionnellement\*** être mis gratuitement à disposition des associations dans la limite des ressources en matériel. Certaines associations pourront donc être regroupées sous un même barnum. **La Ville ne pourra pas fournir un barnum pour chaque association. Merci de vous en procurer un dans la mesure du possible.**

**\* La ville dispose de 30 barnums maximum pour environ 130 associations participantes.**

L'implantation sera réalisée en fonction des impératifs de sécurité, des besoins recensés et sera communiquée ultérieurement. Toutes les associations seront regroupées à l'intérieur du stade de rugby.

## Désinstallation

**Aucune association ne pourra désinstaller et partir avant 17h00 le samedi 9 septembre.** Le démontage des barnums amenés par les associations sera effectué par les associations elles-mêmes, le samedi 9 septembre après 17h00.

Concernant les barnums prêtés par la Ville, leur démontage sera effectué par le service des sports de la Ville.

## Restauration

Une buvette sera tenue par le Collectif Sportif Manosquin.

Accueil café prévu pour les exposants offert par la Ville de Manosque.

## PERSONNES A CONTACTER EN CAS DE BESOIN

### Référente Sports et Vie Associative – Service Vie Associative

Sabrina Gambaracci : 04.92.70.38.91 [vie-associative@ville-manosque.fr](mailto:vie-associative@ville-manosque.fr)

Emilie Giusti : 04.92.70.34.37 [vie-associative@ville-manosque.fr](mailto:vie-associative@ville-manosque.fr)

**I. IDENTITE DE L'ASSOCIATION**

NOM DE L'ASSOCIATION

---

---

NOM DU CONTACT

---

ADRESSE POSTALE

---

---

---

COORDONNEES TELEPHONIQUES

---

E-MAIL (obligatoire pour toute correspondance)

---

## II – FICHE TECHNIQUE

NOM DE L'ASSOCIATION : \_\_\_\_\_

### MATERIEL

1- L'Association apporte son propre matériel (à préciser) – **option à privilégier en particulier pour le barnum : ( remplir les cases correspondantes )**

Barnum apporté par vos soins	Tables	Chaises	Grille d'exposition	Autres (à préciser)
<b>Dimension à préciser</b>				

2- L'Association demande à la Ville de Manosque la mise à disposition du matériel suivant (**sous réserve des disponibilités et à titre exceptionnel en particulier concernant le barnum**) :

1 barnum\*       1 table       2 chaises       1 grille d'exposition

**\* Attention la Ville ne pourra pas mettre à disposition un barnum pour chaque association. Merci de vous en procurer un dans la mesure du possible.**

**➔ AUCUN RACCORDEMENT ELECTRIQUE**

### DEMONSTRATION

Pensez-vous réaliser une démonstration ?    Oui       Non

Si oui, décrire votre animation (¼ d'heure maximum):

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

### ENGAGEMENT

En participant au Forum, l'Association s'engage à :

- installer son barnum le samedi 9 septembre 2023 avant 9h00 si elle apporte son propre matériel ;
- tenir son stand **sans interruption de 9h00 à 17h00**, le jour du forum ;
- restituer le matériel prêté en l'état et prendre à sa charge les frais de réparations ou le remplacement de tout matériel détérioré ou perdu le cas échéant ;
- prévenir la Ville de Manosque en cas de désistement **avant le 12 août 2023**.

Fait à Manosque, le

Madame/ Monsieur \_\_\_\_\_ pour le compte de l'Association \_\_\_\_\_  
en sa qualité de \_\_\_\_\_ .

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »